

surgir. Je trouve qu'il devrait mettre tout le monde sur le même pied. Jamais une nouvelle classification n'a contenté tout le service; c'est un phénomène que je n'ai jamais vu, à Toronto du moins, et j'habite cette ville depuis quarante ans. La présente classification mécontente les employés. Ils veulent une augmentation de salaire. Laissons là le coût de la vie; ne parlons pas de la gratification et de l'augmentation accordée à ces fonctionnaires en 1923. Il y a évidemment un malentendu entre le Gouvernement et ses employés. Ces derniers prétendent que cette somme de \$60 n'est qu'une compensation. Les employés des divers services administratifs dans la ville de Toronto sont caractérisés par un admirable esprit de corps. Pourquoi le décourager maintenant? Lorsqu'un groupe d'employés est mécontent, on ne peut pas en attendre de la loyauté, et ces employés seront mécontents s'ils ne sont pas payés plus généreusement. Personnellement je suis pour une augmentation de leurs salaires. Je n'aime pas une discussion comme celle-ci, et je n'ai jamais écouté les plaintes des facteurs ou des commis postaux. J'ai reçu des lettres et des télégrammes à ce sujet; mais je n'ai jamais entendu les hommes eux-mêmes. Toutefois je suis en affaires depuis assez longtemps pour savoir qu'il faut contenter des employés si on en attend des services loyaux. Nos facteurs et nos commis postaux de Toronto sont en somme de bons employés. Je ne parle pas pour gagner des votes, ni pour réaliser quelque objet d'ordre politique. Mais les hommes sont si mécontents et ils protestent si vigoureusement depuis plusieurs mois qu'à mon sens nous devrions leur accorder l'augmentation qu'ils demandent. Puis laissons cela pendant cinq ans, à moins qu'un changement dans le coût de la vie n'impose une décision plus tôt. Nous savons tous que les commis postaux et les facteurs font on ne peut mieux leur tâche. J'ai vu des facteurs qui sortaient de bureaux de poste chargés d'un fardeau de lettres et de colis postaux assez volumineux pour tuer deux hommes, et à plus forte raison un seul. Il est certain que les facteurs de Toronto ne sont pas rémunérés assez généreusement en raison de leur travail. Dans le monde du commerce, nombre d'hommes sont payés plus cher pour un travail moins pénible. Si les hommes d'affaires traitaient leurs employés comme le Gouvernement traite ses commis postaux et ses facteurs, ils n'en obtiendraient jamais des services loyaux. Selon moi on serait bien avisé d'accorder cette augmentation de \$120 et de procéder au remaniement réclamé par les employés. Pour avoir raison des plaintes, je donnerais \$120 de plus à tout le monde sans distinction.

[M. Spence (Parkdale).]

M. LAVIGUEUR: La semaine dernière j'ai lu à la Chambre un télégramme que j'avais reçu de la succursale n° 5 de l'Association fédérée des facteurs de Québec qui se plaignaient de ce qu'ils souffraient un préjudice dans cette affaire de l'augmentation de \$120 et demandaient que leur cause fût étudiée de nouveau. A cette occasion l'honorable secrétaire d'Etat a dit que les réclamations de ces hommes auraient l'attention du ministère. Si j'ai bien compris le ministre des Postes, il affirme maintenant qu'il est disposé à rouvrir toute cette question, à s'aboucher avec les représentants de ces hommes et discuter l'opportunité d'un remaniement. Puis-je dire que je serais très heureux d'un arrangement qui donnât satisfaction à ces dignes employés postaux.

M. PETTIT: J'approuve tout ce qui s'est dit en faveur des facteurs, et j'inclus les commis du service ambulancier. Le service administratif du pays ne compte pas d'employés plus fidèles que les facteurs et les commis postaux. Ce sont pour la plupart des chefs de famille et selon moi l'Etat ne s'est pas montré assez généreux par le passé dans la rémunération des excellents services que ces fonctionnaires donnent au public. L'augmentation proposée ne me paraît pas du tout suffisante; elle devrait être bien plus généreuse. Lorsque cette Chambre vote de grosses sommes d'argent pour des choses importantes, ou des sommes moindres dans d'autres cas, il me semble qu'elle ne devrait pas se montrer trop avare envers les citoyens de ce pays. Je fais cette remarque en tenant compte de ce que les contribuables auront à payer. J'espère,—et je le demande instamment,—que le Gouvernement trouvera le moyen d'augmenter d'une façon raisonnable les salaires de ses employés.

M. SPENCER: Je désire appeler l'attention de la Chambre sur la seconde catégorie d'exceptions que le ministre a mentionnée, savoir celle des sténographes et des commis seniors. D'après un mémoire que j'ai ici, je vois que le classement de 1919 a accordé aux employés seniors un salaire minimum de \$1,320 et un maximum de \$1,680. En 1924, on les a classés de nouveau, et il semble que quelques-uns d'entre eux, qui avaient atteint leur maximum, furent placés dans la classe 3, au lieu de la classe 4. C'est pourquoi ces employés se trouvent aujourd'hui dans l'étrange position que voici: attendu que plusieurs des employés classés en 1919 comme commis seniors furent omis en 1924 du grade 4, ils furent placés dans le grade 3, bien que leur maximum fût de \$1,680 et, pour cette raison, ils n'ont pas reçu l'augmentation de 1924; leur salaire fut diminué, au lieu d'être augmenté. En 1927, on les avise qu'ils ne peu-